



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 décembre 2000

Original: français

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Points 40 et 41 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

**Lettre datée du 12 décembre 2000, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration publiée le 8 décembre 2000 par la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, sur le Proche-Orient (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 40 et 41 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Jean-David **Levitte**

**Annexe à la lettre datée du 12 décembre 2000, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration publiée le 8 décembre 2000 par la présidence
de l'Union européenne au nom de l'Union européenne,
sur le Proche-Orient**

Le Proche-Orient doit retrouver une perspective de paix.

Nul ne peut se résigner à la violence, à la souffrance des populations, à la haine entre les peuples.

La négociation doit reprendre. À cet égard, l'Union européenne juge nécessaire :

- L'engagement personnel du Premier Ministre israélien et du Président de l'Autorité palestinienne;
- La mise en oeuvre intégrale et immédiate des engagements qu'ils ont pris à Charm-El-Cheik et à Gaza;
- La mise en place d'un mécanisme de mesures de confiance;
- Le début des travaux sur place de la Commission d'établissement des faits, à laquelle participe, comme représentant de l'Union européenne, M. Solana, Secrétaire général, Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune;
- Un accord sur la création d'une mission d'observateurs.

L'Union européenne a des intérêts majeurs au Proche-Orient. Ses positions ont été clairement définies, notamment au Conseil européen de Berlin en mars 1999 et dans la déclaration de l'Union européenne du 12 septembre 2000. Elle prête à se concerter avec toutes les parties sur les moyens d'atteindre ces objectifs en vue de la reprise de la négociation pour un accord de paix.